République Française
Département du Bas-Rhin
Eurométropole de Strasbourg
MAIRIE DE

HOLTZHEIM

Recueil des actes administratifs réglementaires

Conformément au Code Général des collectivités Territoriales

Articles L 2121-24, L2122-29 et R 2121-10

février 2016

Année 2016 - n° 2

26 février 2016

SOMMAIRE

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée au secrétariat de la mairie et sur le site de la commune de Holtzheim – www.holtzheim.fr

DELIBERATIONS du Conseil Municipal – 26 février 2016

N° délibération	titre	page
2016/02/01	Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2016	1
2016/02/02	Approbation du compte administratif 2015 et affectation du résultat 2015	2
2016/02/03	Approbation du compte de gestion 2015	4
2016/02/04	Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2016	5
2016/02/05	Approbation du budget primitif	6
2016/02/06	Autorisation de demander du DETR pour les travaux d'accessibilité et d'évacuation du centre périscolaire et un fonds de soutien à l'investissement public local	8
2016/02/07	Autorisation de demander du DETR pour les travaux d'accessibilité et d'évacuation de l'école maternelle un fonds de soutien à l'investissement public local	10
2016/02/08	Autorisation de demander du DETR pour la création d'un sas à l'école élémentaire	12
2016/02/09	Autorisation de demander du DETR pour l'installation de gazon synthétique sur le city stade	14
2016/02/10	Autorisation de demander du DETR pour l'aménagement des courts de tennis	16
2016/02/11	Autorisation de demander du DETR pour les travaux de rénovation et restructuration de la salle polyvalente	18
2016/02/12	Autorisation de demander un fonds de soutien à l'investissement local à l'Etat	20
2016/02/13	Autorisation de demander une subvention aux parlementaires pour les travaux d'accessibilité de l'école maternelle et du centre périscolaire – Fabienne Keller	22
2016/02/14	Autorisation de demander une subvention aux parlementaires pour les travaux d'accessibilité et d'évacuation du périscolaire-André Reichardt	24
2016/02/15	Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	26
2016/02/16	Subvention en faveur de l'association S'kessbuchtheater	27
2016/02/17	Subvention en faveur de l'association des amis de la maison de retraite	28
2016/02/18	Subvention en faveur de l'ASH jeunes	29
2016/02/19	Subvention en faveur de l'association Bombyx	30
2016/02/20	Subvention en faveur de l'association embellissement de l'église	31
2016/02/21	Subvention en faveur de l'association aviculture	32
2016/02/22	Subvention en faveur de la Batterie Fanfare	33

2016/02/23	Subvention en faveur du comité des fêtes	34
2016/02/24	Subvention en faveur du Cercle St Laurent	35
2016/02/25	Subvention en faveur de la chorale Accroche Chœur	36
2016/02/26	Subvention en faveur de la chorale St Cécile	37
2016/02/27	Subvention en faveur du Country Line Dance	38
2016/02/28	Subvention en faveur de la Jeunesse associative de Holtzheim	39
2016/02/29	Subvention en faveur de Karaté Nippo Wado Kaî	40
2016/02/30	Subvention en faveur de l'association « Souvenir Français »	41
2016/02/31	Subvention en faveur de l'association « Les nanny's 67 »	42
2016/02/32	Subvention en faveur de l'association « Navi Modèle Club Modélisme »	43
2016/02/33	Subvention en faveur de l'Amicale des sapeurs-pompiers	44
2016/02/34	Subvention en faveur de l'association de pétanque	45
2016/02/35	Subvention en faveur de l'association Sport Energie Holtzheim	46
2016/02/36	Subvention en faveur de l'association Tennis club	47
2016/02/37	Subvention en faveur de l'association Union nationale des combattants	48
2016/02/38	Subvention en faveur de l'association Vogésia section GR	49
2016/02/39	Subvention en faveur de l'association Vogésia section basket	50
2016/02/40	Subvention en faveur de USSPUFF67	51
2016/02/41	Subvention en faveur de la Caisse Accidents Agricoles Alsace du Bas-Rhin	52
2016/02/42	Subvention en faveur de l'association sport de bien être	53
2016/02/43	Création d'un poste d'adjoint technique de 2è classe, non titulaire à temps complet	54
2016/02/44	Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet	56
2016/02/45	Subvention en faveur de l'AAPPMA	57

ARRETES du Maire

N° arrêté	Titre	page
15/2016	Autorisation temporaire occupation domaine public –implantation de terrasses	58
16/2016	Portant conditions d'éclairage public – arrêté définitif	61
17/2016	Fermeture provisoire du passage à niveau n° 4 et N°5	63
24/2016	Fixation du nombre d'autorisation de stationnement de taxis	64

Délibérations du Conseil Municipal

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/01- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 29 janvier 2016

A l'unanimité		Pour		Contre		Abstention	2	Adoptée	x	Non adoptée	

11 MARS 2016

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/02- Approbation du compte administratif 2015 et affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Bertrand FUSTENBERGER, adjoint au maire, Mme le Maire s'étant retirée lors du vote du compte administratif
Après en avoir délibéré,
Après examen et analyse du compte administratif 2015

DECIDE d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015 qui se présente comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-214 188.19		323 571,69	109 383.50
Fonctionnement	467 027.04	250 000,00	464 598,19	681 625.23
Total	252 838.85	250 000,00	788 169.88	791 008.73

Il est proposé d'affecter une réserve complémentaire de 400 000 € (quatre cent mille euros) en section d'investissement (compte 1068)

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter une réserve complémentaire de 400 000 € (quatre cent mille euros) en section d'investissement (compte 1068)

2.

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/03. Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VU le budget primitif de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y attachent
CONSIDERANT la régularité des écritures
DECLARE que le compte de gestion dressé en 2015 par M. le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/04. Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE **DE FIXER** les taux d'imposition communaux 2016 comme suit :

- taxe d'habitation : 18,20
- foncier bâti : 16.77
- foncier non bâti : 67,73

A l'unanimité		Pour	19	Contre	4	Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

5.

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

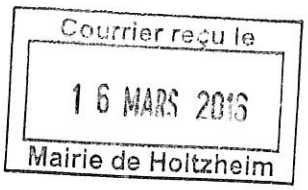

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/05. Approbation du budget primitif 2016

Mme le Maire présente le budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 présenté par M. le Maire conformément au document joint soit :
- 2 438 172 € euros (deux millions quatre cent trente -huit mille cent soixante- douze euros) en section de fonctionnement en dépenses et en recettes
- 1 947 724 € (un million neuf cent quarante -sept mille sept cent vingt-quatre €) euros en section d'investissement en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, les élus sont informés que les garanties d'emprunts ne figureront plus dans les documents annexes du budget. En effet, par délibération en date du 13 février 2006, le conseil municipal avait accepté d'accorder sa garantie à Alsace Habitat dans le cadre de la construction de la maison de retraite pour un montant de 2 975 000 auprès de la CDC et de 410 000 € auprès de Multilogis. Or, l'emprunt de 2 975 000 € a ensuite été garanti par la Communauté Urbaine de Strasbourg et celui de 410 000 € n'a pas nécessité de garant. Il n'y a donc pas lieu de faire figurer cette garantie d'emprunt dans les pièces annexes du budget.

Note de synthèse jointe au budget primitif 2016

A l'unanimité		Pour	21	Contre	2	Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/06. Autorisation de demander une DETR pour les travaux d'accessibilité et d'évacuation du périscolaire et un fonds de soutien à l'investissement public local

Dans le cadre des mesures destinées à soutenir l'investissement local, le gouvernement a décidé de soutenir les projets d'investissements des communes par la biais de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et d'un fonds de soutien à l'investissement public local traduisant ainsi l'effort particulier mené en direction des territoires ruraux.

La commune de Holtzheim sollicite une DETR pour les travaux d'accessibilité et d'évacuation du centre périscolaire, pris en charge à hauteur de 30 à 40 % du HT.
La commune sollicite également une participation financière à l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à demander une DETR à l'Etat relative aux travaux d'accessibilité et d'évacuation du périscolaire

AUTORISE Madame le Maire à demander une participation financière à l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

APPROUVE comme suit le plan de financement

DEPENSES €		**RECETTES €**	
Travaux accessibilité et évacuation du centre périscolaire		DETR 30 à 40 % subv parlementaire	3 564 1 800
HT	32 670	C.A.F	26 000
TVA	6 534	Autofinancement et subvention parlementaire	7 840
TTC	**39 204**		**39 204**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

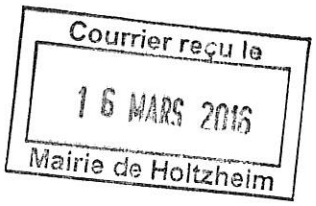

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/07. Autorisation de demander une Dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux d'accessibilité et d'évacuation de l'école maternelle et un fonds de soutien à l'investissement public local

Dans le cadre des mesures destinées à soutenir l'investissement local, le gouvernement a décidé de soutenir les projets d'investissements des communes par la biais de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et d'un fonds de soutien à l'investissement public local traduisant ainsi l'effort particulier mené en direction des territoires ruraux.

La commune de Holtzheim sollicite une DETR pour les travaux d'accessibilité et d'évacuation de l'école élémentaire, pris en charge à hauteur de 30 à 40 % du HT.
La commune sollicite également une participation financière à l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à demander une DETR à l'Etat relative aux travaux d'accessibilité et d'évacuation de l'école élémentaire

AUTORISE Madame le Maire à demander un une participation financière à l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

APPROUVE comme suit le plan de financement

DEPENSES €		**RECETTES €**	
Travaux accessibilité et évacuation école maternelle		DETR 30 à 40 % Fonds de soutien	3 840 3 576
HT	9 600	Autofinancement 20 %	2 304
TVA	1 920	Subvention parlementaire	1 800
TTC	**11 520**		**11 520**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/08 - Autorisation de demander une Dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'un sas à l'école élémentaire

Dans le cadre des mesures destinées à soutenir l'investissement local, le gouvernement a décidé de soutenir les projets d'investissements des communes par la biais de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) , traduisant ainsi l'effort particulier mené en direction des territoires ruraux.
La commune de Holtzheim sollicite une DETR pour la création d'un sas à l'école élémentaire pris en charge à hauteur de 30 à 40 % du HT.

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à demander une DETR à l'Etat relative à la création d'un sas à l'école élémentaire

APPROUVE comme suit le plan de financement

DEPENSES		**RECETTES**	
Création d'un sas à l'école élémentaire		DETR 30 à 40 %	3 414,00
HT	8 535,00	Autofinancement	6 828,00
TVA	1 707,00		
TTC	**10 242,00**		**10 242,00**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

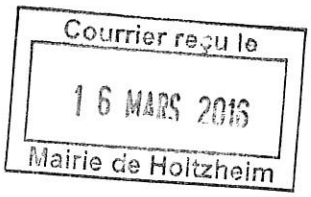

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/09 - Autorisation de demander une Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'installation de gazon synthétique sur le city-stade

Dans le cadre des mesures destinées à soutenir l'investissement local, le gouvernement a décidé de soutenir les projets d'investissements des communes par la biais de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) , traduisant ainsi l'effort particulier mené en direction des territoires ruraux.
La commune de Holtzheim sollicite une DETR pour l'installation de gazon synthétique sur le city-stade de Holtzheim pris en charge à hauteur de 30 à 40 % du HT.

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à demander une DETR à l'Etat relative à l'installation de gazon synthétique sur le city stade

APPROUVE comme suit le plan de financement

DEPENSES €		**RECETTES €**	
Installation de gazon synthétique sur le city stade		DETR 30 à 40 %	5 955,20
HT	7 444,00	Autofinancement	2 977,60
TVA	1 488,80		
TTC	**8 932,80**		**8 932,80**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/10 - Autorisation de demander une Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'aménagement de courts de tennis et d'un club house dans le cadre des orientations ministérielles 2016.

Dans le cadre des mesures destinées à soutenir l'investissement local, le gouvernement a décidé de soutenir les projets d'investissements des communes par la biais de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) , traduisant ainsi l'effort particulier mené en direction des territoires ruraux.
La commune de Holtzheim sollicite une DETR pour l'aménagement des courts de tennis et d'un club house dans le cadre des orientations ministérielles 2016.

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal
AUTORISE Madame le Maire à demander une DETR à l'Etat pour l'aménagement des courts de tennis et d'un club house.

16.

APPROUVE comme suit le plan de financement

DEPENSES €		RECETTES €	
Aménagement des courts de tennis		DETR- Orientations Ministérielles (estimation)	100 000
HT	250 000	Conseil Départemental	22 400
TVA	50 000	Autofinancement	177 600
TTC	**300 000**		**300 000**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/11 - Autorisation de demander une Dotation d'équipement des territoires ruraux pour la rénovation et la restructuration de la salle polyvalente

Dans le cadre des mesures destinées à soutenir l'investissement local, le gouvernement a décidé de soutenir les projets d'investissements des communes par la biais de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), traduisant ainsi l'effort particulier mené en direction des territoires ruraux.
La commune de Holtzheim sollicite une DETR pour la rénovation et la restructuration de la salle polyvalente de Holtzheim

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à demander une DETR à l'Etat relative à la rénovation et la restructuration de la salle polyvalente

APPROUVE comme suit le plan de financement

Plan de financement
Extension et restructuration de la Salle de la Bruche

Dépenses		Recettes	
Construction gymnase homologué basket H2	2 170 000	Don époux Nopper 2015	500 000
Restructuration, extension gymnase existant	225 000	2016	250 000
Aménagement extérieur	30 000	2017	250 000
Sous total	***2 425 000***	Contrat de Territoire C.D.	247 522
Honoraires maitrise d'œuvre, indemnités jurés, études, dommages-ouvrages	459 555	Fonds de soutien à l'investissement local (estimation)	200 000
Mobilier équipement	10 000	DETR (estimation)	200 000
Reprographie, publicité	5 000	Autofinancement	400 000
Raccordement divers	15 000	Prêt relais TVA 2 ans	627 931
Aléas et révision	126 154		
Frais supplémentaires	98 950		
H.T.	***3 139 659***	Emprunt à long terme	1 092 137
T.V.A.	***627 931***		
Total	**3 767 590**	**Total**	**3 767 590**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/12- Autorisation de demander un fonds de soutien à l'investissement local à l'ETAT

La loi de finances 2016 a créé un fonds de soutien à l'investissement local en 2016 doté de 1 milliards d'euros en autorisations d'engagement et réparti en 3 enveloppes.

500 millions d'euros pour les communes et EPCI distribués par les préfets sur des projets d'investissement dont 150 M d'Euros de crédits de paiement en 2016

- De rénovation thermique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables
- De mise aux normes des équipements publics
- De développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- De construction de logements
- De réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population

300 millions d'euros distribués par les préfets pour les communes de moins de 50 000 habitants et appartenant à des unités urbaines de moins de 50 000 habitants et à leurs EPCI. Lorsque les opérations concernées relèvent d'une compétence transférée par une commune éligible à un EPCI à fiscalité propre, celui-ci peut bénéficier, sur décision du représentant d l'Etat dans la région, d'une subvention au titre de cette seconde part.

200 millions d'euros au titre du maintien de la DETR à son niveau de 2015

De ce fait, il est proposé de demander un fonds de soutien pour l'extension de la salle de la Bruche qui répond à l'une des finalités du Fonds de soutien à l'investissement local de l'Etat à savoir ; la réalisation effective d'équipements sportifs en raison de l'accroissement de la population. En effet, lors de l'achèvement de la salle de Bruche en 1988, la population était de 2082* . A l'heure actuelle, elle est de 3618 d'où la nécessité de prévoir l'extension aux profits des habitants et des 29 associations sportives et culturelles accueillant un grand nombre de licenciés sportifs et public jeune et adulte fréquentant ce lieu de rencontre et de manifestation.

.* le recensement de la population de 1982 donne 2082 et celui de 1990 donne 2292 – le recensement se faisait à ce moment- là tous les 8 ans sans calcul intermédiaire

Le Préfet de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine dispose d'une première enveloppe de 42.4 millions d'euros consacrée à l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes et de leurs groupements.

Il est proposé de demander un fonds de soutien à l'Etat pour l'extension et la restructuration de la salle de la Bruche.

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à demander un fonds de soutien à l'investissement local à l'Etat relatif à la rénovation et la restructuration de la salle polyvalente

APPROUVE comme suit le plan de financement

Dépenses		Recettes	
Construction gymnase homologué basket H2	2 170 000	Don époux Nopper 2015	500 000
Restructuration, extension gymnase existant	225 000	2016	250 000
Aménagement extérieur	30 000	2017	250 000
Sous total	***2 425 000***	Contrat de Territoire C.D.	247 522
Honoraires maitrise d'œuvre, indemnités jurés, études, dommages-ouvrages	459 555	Fonds de soutien à l'investissement local (estimation)	200 000
Mobilier équipement	10 000	DETR (estimation)	200 000
Reprographie, publicité	5 000	Autofinancement	400 000
Raccordement divers	15 000	Prêt relais TVA 2 ans	627 931
Aléas et révision	126 154		
Frais supplémentaires	98 950		
H.T.	***3 139 659***	Emprunt à long terme	1 092 137
T.V.A.	***627 931***		
Total	**3 767 590**	**Total**	**3 767 590**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

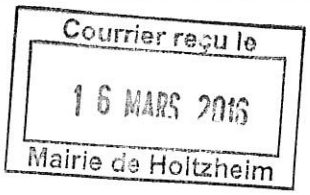

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/13 - Autorisation de demander une subvention aux parlementaires pour l'accessibilité et l'évacuation de l'école maternelle – Fabienne Keller

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa réserve parlementaire, la sénatrice Fabienne Keller soutient les projets d'accessibilité aux bâtiments communaux. L'Etat y participe également dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Madame le Maire propose de demander une participation financière à la sénatrice et à l'Etat dans le cadre de la réalisation des travaux d'accessibilité de l'école maternelle et du centre périscolaire

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention à la Sénatrice Fabienne KELLER pour l'accessibilité et l'évacuation de l'école maternelle

APPROUVE comme suit le plan de financement

DEPENSES		**RECETTES**	
Travaux accessibilité et évacuation école maternelle		DETR 30 à 40 %	3840
		Fonds de soutien	3576
HT	9600	Autofinancement 20 %	2304
TVA	1920	Subvention parlementaire	1800
TTC	**11520**		**11520**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/14- Autorisation de demander une subvention aux parlementaires pour l'accessibilité et l'évacuation du périscolaire (André Reichardt)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa réserve parlementaire, le sénateur André Reichardt soutient les projets d'accessibilité aux bâtiments communaux. L'Etat y participe également dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
Madame le Maire propose de demander une participation financière au Sénateur André Reichardt et à l'Etat dans le cadre de la réalisation des travaux d'accessibilité de l'école maternelle et du centre périscolaire.
Il est proposé de demander une subvention de 1800 euros au sénateur André REICHARDT .

OUI les explications de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention au Sénateur André Reichardt pour l'accessibilité et l'évacuation du périscolaire

APPROUVE comme suit le plan de financement

DEPENSES		**RECETTES**	
Travaux accessibilité et évacuation du centre périscolaire		DETR fonds de soutien 30 à 40 %/sub SUB parlementaire	3 564 1 800
HT	32670	C.A.F	26 000
TVA	6534	Autofinancement ou autre	7 840
TTC	**39204**		**39204**

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/15. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

VU le budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE une subvention de fonctionnement de 7500 € (sept mille cinq cent euros €) au Centre Communal d'Action Sociale de Holtzheim.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 657362 du budget primitif 2016.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

26.

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/16. SUBVENTION EN FAVEUR DE L'AMICALE S'KESSBUSCHTHEATER

VU le budget primitif 2015

Les membres du conseil municipal, membres de l'Amicale S'KESSBUSCHTHEATER ne participent pas au vote (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'Amicale S'KESSBUSCHTHEATER

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/17. Subvention en faveur de l'association des amis de la maison de retraite

VU le budget primitif 2016
Les membres du conseil municipal, membres de l'association des amis de la maison de retraite ne participent pas au vote.(6 membres)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association des amis de la maison de retraite ,
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/18. Subvention en faveur de L'Association Sportive Holtzheim – FOOTBALL DES JEUNES-

VU le budget primitif 2016
Les membres du conseil municipal, membres de l''ASH ne participent pas au vote.(Angélique Paulus)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 800 € (huit cents euros) en faveur de l'association sportive Holtzheim section jeunes, détaillée de la façon suivante :

- 300 € (trois cent euros) de fonctionnement
- 500 € (cinq cent euros) pour l'organisation du stage « jeunes »

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN *procuration à Irina* GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS *procuration à Philippe* KNITTEL

2016/02/19. SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION BOMBYX

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association Bombyx se retirent et ne participent pas au vote – aucun membre ne fait partie de cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE une subvention de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association Bombyx.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/20. Subvention en faveur de l'association EMBELLISSEMENT DE L'EGLISE

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association embellissement de l'Eglise ne participent pas au vote.(Vincent Schalck)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/21. Subvention en faveur de l'association AVICULTURE

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'Aviculture ne participent pas au vote.(Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cent €) en faveur de l'association Aviculture.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/22. Subvention en faveur de la BATTERIE FANFARE

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de la Batterie Fanfare ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de la Batterie Fanfare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 1000 € (mille euros €) en faveur de la Batterie Fanfare de Holtzheim ; détaillée de la façon suivante

300 euros (trois cent euros) pour le fonctionnement
200 euros (deux cent euros) pour le pot d'accueil du messti août 2016
500 euros (euros) pour l'organisation du messti août 2016
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/23. Subvention en faveur du COMITE DES FETES

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, 7 membres du comité des fêtes ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 2500 € (deux mille cinq cent euros) en faveur du comité des fêtes.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/24. Subvention en faveur du CERCLE ST LAURENT

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres du Cercle St Laurent ne participent pas au vote.
Aucun membre ne fait partie du Cercle St Laurent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 3180 € (trois mille cent quatre-vingt euros) en faveur de l'association Cercle st Laurent.

- **2880 euros** (deux mille huit cent quatre- vingt euros) pour la prise en charge du contrôle sécurité APAVE
- **300 euros** (trois cent euros) pour le fonctionnement

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/25. Subvention en faveur de la chorale

ACCROCHE CHŒUR DES JEUNES

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de la chorale Accroche Chœur ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie d'Accroche chœur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Accroche Chœur des Jeunes.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/26. Subvention en faveur de la CHORALE STE CECILE

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de la chorale Ste Cécile ne participent pas au vote. (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300€ (Trois cent €) en faveur de la Chorale Ste Cécile.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour	22	Contre		Abstention		Adoptée	x	Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/27. Subvention en faveur du COUNTRY LINE DANCE

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres du Country Line Dance ne participent pas au vote : Aucun membre ne fait partie de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300. € (trois cent €) en faveur du Country Line Dance de Holtzheim.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/28. Subvention en faveur de l'association JEUNESSE ASSOCIATIVE DE HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de la jeunesse associative de Holtzheim se retirent et ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de JAH.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE une subvention de 300 € (Trois cent €) en faveur de la jeunesse associative de Holtzheim.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/29. Subvention en faveur du KARATE CLUB – CHRIS INNOV KARATE

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de Chris Innov Karaté ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de l'association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur du karaté Club « chris Innov Karaté » pour le fonctionnement
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/30. Subvention en faveur du SOUVENIR FRANCAIS

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membre du « Souvenir Français » ne participent pas au vote.
(7 membres ne participent pas au vote, les adjoints et le maire)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE une subvention de 300 € (Trois cents €) en faveur du Souvenir Français.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le 16 MARS 2016 Mairie de Holtzheim

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/31. Subvention en faveur de l'association « LES NANNY'S 67 »

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association « les nanny's 67 » se retirent et ne participent pas au vote. (Rose Niedermeyer)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE une subvention de 300 € (Trois cent €) en faveur de l'association « les nanny's 67 ».
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le 16 MARS 2016 Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/32. Subvention en faveur de l'association « Navy Modélisme club 67»

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association « modélisme » se retirent et ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE une subvention de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association « modélisme ».
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/33. Subvention en faveur de L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'amicale des sapeurs -pompiers ne participent pas au vote, (Bruno Michel ne participe pas au vote)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 900 € (neuf cents €)
dont 300 € (Trois cents euros) de fonctionnement
et 600 € (Six cents €) pour le paiement de la cotisation au SDIS en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

44.

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/34. Subvention en faveur du CLUB DE PETANQUE DE HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association de Pétanque ne participent pas au vote. Aucun membre ne fait partie de l'association de pétanque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur du Club de Pétanque.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

45

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le 16 MARS 2016 Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/35. Subvention en faveur DE SPORT ENERGIE HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association Sport Energie ne participent pas au vote. (Philippe KNITTEL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur de l'association Sport Energie Holtzheim.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2015

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/36. Subvention en faveur du TENNIS CLUB HOLTZHEIM

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association Tennis ne participent pas au vote, aucun membre ne fait partie de l'association de tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 1800 euros (mille huit cents euros) dont 300 euros (.Trois cents euros) de fonctionnement et 1500 € (mille cinq cents €) pour la location des courts de tennis à l'extérieur.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/37. Subvention en faveur de L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'UNC ne participent pas au vote, (Bruno Michel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300. € (trois cents €) en faveur de l'Union Nationale des combattants.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/38. Subvention en faveur de la VOGESIA – SECTION GR

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association Vogésia ne participent pas au vote. (Angélique Paulus, Irina Gasser)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (Trois cents €) en faveur de la Vogésia – section GR.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2015

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

49.

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/39. Subvention en faveur de la VOGESIA – SECTION BASKET

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de la VOGESIA ne participent pas au vote. (Vincent Schalck, Nicolas Sohn, Anne Hirschner, Bruno Michel, Bertrand Furstenberger, Daniel Franck)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 3400 € (trois mille quatre cents €) en faveur la Vogésia - section Basket dont

- 3000 € (trois mille euros) pour la location des salles extérieures et
- 400 euros quatre cent euros) pour l'organisation du carnaval.

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/40. Subvention en faveur de USSPUFF 67

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'association ne participent pas au vote. Aucun membre du conseil municipal n'est membre de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 1300 € (mille trois cents €) en faveur de l'association USSPUFF 67.

- 1000 euro (mille euros) pour l'organisation du bal du 13 juillet
- 300 euros (trois cents euros) pour le fonctionnement

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

51.

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/41. Subvention en faveur de LA CAISSE ACCIDENTS AGRICOLES ALSACE ANNEE 2016

VU le budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 600 € (six cents €) en faveur de la Caisse Accidents Agricoles Alsace.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

52

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/42. Subvention en faveur de l'association sport de bien être

Les membres du conseil municipal, membres de l'association ne participent pas au vote. Aucun membre du conseil municipal n'est membre de l'association

VU le budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (.trois cents €) en faveur de la Caisse Accidents Agricoles Alsace.
Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/43. Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à temps complet

Ouï les explications de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet **dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.**

Les attributions consisteront à :

Intégré au service technique de la commune, la personne sera polyvalente dans ses tâches mais principalement en charge de la salle de la Bruche dès son recrutement et ultérieurement du Foyer St Laurent et de l'extension de la salle de la Bruche; occasionnellement d'autres bâtiments publics.

- **NETTOYAGE**
- **PREPARATION DES FESTIVITES**
- **REPARATIONS**
- **GESTION des intervenants, des clefs**

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

La rémunération se fera sur la base : Echelon 4 / indice brut; 343, indice majoré : 324.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

****

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/44. Création d'un poste d'adjoint technique 2ème non titulaire à temps complet

En date du 11 décembre 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur la création d'un poste d'adjoint technique non titulaire afin de suppléer à l'absence d'un titulaire en longue maladie et dans l'attente de la décision du comité médical.

Le prochain comité médical du centre de gestion se réunira le 11 mars 2016 or pour l'instant le médecin rencontré par l'agent le 29 janvier 2016 n'a pas encore rendu sa décision. Si le secrétariat du conseil n'a pas le dossier cette semaine, le dossier ne passera qu'au courant du mois d'avril.

Le contrat de Jonathan prend fin le 31 mars, une délibération du Conseil Municipal étant nécessaire, il nous faut passer cette délibération lors du conseil du 26 février, puisque notre prochain conseil n' aura lieu que le 29 avril.

Le Conseil doit approuver la création de poste d' **adjoint technique** à temps complet, en qualité de **non- titulaire**. (renouvellement)

Période 1er avril au 3 mai 2016. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 340 indice majoré 321. Brut 1486 €

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35 ème

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 341 indice majoré 321

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE,

- la création d'un **emploi de adjoint technique à temps complet** en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à : interventions dans le domaine électrique, espaces verts, réparation dans les bâtiments et divers chantiers extérieurs.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : jusqu'au 3 mai 2016.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Département BAS-RHIN

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

Courrier reçu le
16 MARS 2016
Mairie de Holtzheim

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 17
Procurations ; 6

Séance ordinaire du 26 février 2016
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents ;

Messieurs Paul GRAFF, Philippe HARTER, Bertrand FURSTENBERGER, Daniel FRANCK, Bruno MICHEL, Dany KUNTZ, Philippe KNITTEL, Guy ROLLAND, Vincent WAGNER,
Mesdames Fabienne UHLMANN, Angélique PAULUS, Anne HIRSCHNER, Yvette BALDINGER, Irina GASSER, Célia PAWLOWSKI, Nadia FRITSCH

Membres absents excusés :

Vincent SCHALCK, procuration à Daniel FRANCK
Elisabeth DENILAULER, procuration à Bertrand FURSTENBERGER
Rémy REUTENAUER procuration à Célia PAWLOWSKI
Nicolas SOHN procuration à Irina GASSER
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL

2016/02/45. Subvention en faveur de l'AAPPMA (association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique)

VU le budget primitif 2016

Les membres du conseil municipal, membres de l'AAPPMA ne participent pas au vote(Irina GASSER et Nicolas SOHN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de 800 € (huit cents euros) en faveur de l'AAPPMA, détaillée de la façon suivante :

- 300€ (trois cent euros) de fonctionnement
- 500 € (cinq cent euros) pour l'organisation de la pêche des jeunes

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 6574 du budget primitif 2016

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	

Lu, approuvé et signé
(Signatures au registre)
Pour extrait conforme
Holtzheim le 08 mars 2016
Madame le Maire Pia IMBS

Arretés du maire

Département
BAS-RHIN
Canton
GEISPOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

N° 15/2016

ARRETE DU MAIRE

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Portant autorisation d'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – implantation de terrasses

Madame le Maire de la commune de Holtzheim

VU la demande d'autorisation de Monsieur et Madame David DINCHER , propriétaires du Restaurant Au Cheval Noir, en date du 15 octobre 2014, en vue d'aménager une terrasse annuelle d'une surface de 18 m² fonctionnelle, sur le domaine public départemental (trottoir) au droit du restaurant « Au Cheval Noir » sis 7 rue du Lieutenant Lespagnol à Holtzheim.

VU l'arrêté préfectoral du 1er mars 1968 portant règlement général sur la conservation et la surveillance des chemins départementaux (Art 12) modifié par arrêté du PCG le 17 août 1987

VU le décret du 14 juin 1938 (article 21)

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions et notamment son article 25

VU le code général des collectivités publiques et notamment ses articles L2122-22 et l2112-2 et suivants,

VU l'avis favorable de la direction départementale de l'Equipement en date du 26 mars 1996

VU le décret du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements et installations recevant du public

VU le décret du 21 décembre 2006 n° 2006-1658 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

VU le code pénal notamment son article R610-5

VU l'arrêté municipal du 19 juin 1996 relatif à la lutte contre le bruit

VU la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2015 fixant les tarifs des terrasses

ARRETE

Article 1er le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 55/2013 en date du 19 avril 2013

Article 2 Toute demande d'implantation d'une terrasse doit être adressée au Maire. Cette demande sera accompagnée d'une notice descriptive et d'un plan qui devra respecter les consignes suivantes ;

- Un passage de 1,50 m de large sur le trottoir devra impérativement être laissé libre pour la circulation piétonne
- La terrasse projetée devra être délimitée physiquement soit par une barrière en bois ou métallique pouvant résister au vent par un lestage soit par des bacs à fleurs
- Aucun trou ne sera réalisé dans le trottoir
- La terrasse ne sera constituée d'aucun plancher

Article 3 Cette autorisation sera accordée sous réserve que l'exploitant exerce la même activité sur la terrasse qu'à l'intérieur de l'établissement. Il est indispensable que l'établissement possède des toilettes, conformément aux normes en vigueur et accessibles aux consommateurs.

SB

Article 4 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public pendant l'année entière du 1er janvier au 31 décembre, pour y accueillir une terrasse.

Article 5 La présente autorisation est rigoureusement personnelle. Le pétitionnaire ne pourra céder à un tiers les droits qu'elle lui confère sans une autorisation spéciale ; en cas de cession non autorisée, l'autorisation sera retirée et le pétitionnaire restera responsable de l'occupation du domaine public.

Article 6 La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable pour une durée de 5 ans maximum à compter de la date du présent arrêté. Le renouvellement devra être sollicité deux mois avant l'expiration du délai.

Article 7 Les horaires d'exploitation de la terrasse sont de 10h00 à 23h00 . Aucun client ne pourra être servi après cet horaire, la fermeture de l'établissement étant fixée à 2h par arrêté préfectoral.

Article 8 L'ensemble des éléments de la terrasse devra se trouver à l'intérieur de l'emprise. Il devra être rangé correctement lors de sa fermeture.

Article 9 La terrasse doit être maintenue en parfait état de propreté.

Article 10 Conformément aux dispositions réglementaires relatives au bruit, toutes mesures utiles doivent être prises par les responsables d'établissement pour que l'exploitation des installations sur la voie publique n'apporte aucune gêne pour le voisinage et tout particulièrement entre 22 heures et 7 heures.
Les titulaires devront veiller à ce que la manipulation du mobilier placé sur le domaine public ne soit pas source de nuisances sonores pour le voisinage.
Ils devront veiller à ce que la clientèle n'occasionne aucune nuisance susceptible de perturber la tranquillité des riverains. Ils s'engagent à ne jamais installer à l'extérieur de leur établissement quelque moyen de sonorisation que ce soit.
La musique diffusée à l'intérieur de l'établissement ne doit en aucun cas être audible à l'extérieur de celui-ci. Toute animation (musique amplifiée, chanteurs..) est interdite dans l'emprise de la terrasse, ainsi qu'à ses abords immédiats. Elle devra faire l'objet d'une demande spécifique.

Article 11 Le pétitionnaire demeure responsable de tout accident ou incident pouvant survenir du fait de la présence de la terrasse.

Article 12 La terrasse sera supprimée sans indemnités si l'Administration, dans un intérêt public, est conduite à rehausser ultérieurement le trottoir actuel ou d'en réduire sa largeur.

Article 13 Le pétitionnaire devra supporter la charge de tous les impôts et notamment l'impôt foncier auxquels sont actuellement (ou pourraient être) assujettis les terrains, aménagements et installation quelles qu'en soient l'importance et la nature qui seraient exploitées en vertu du présent arrêté.

Article 14 Le bénéficiaire devra verser annuellement au profit de la commune une redevance pour l'occupation annuelle du domaine public, fixée par délibération du conseil municipal.

Article 15 Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, direction II, service réglementation
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Geispolsheim
- Adrien FORESTIER , Police Municipale
- D.D.E – 14 rue Jean Mentelin – BP 15 – 67035 Strasbourg cedex 2
- S.D.I.S
- Monsieur et Mme DINCHER David, 7 rue du Lt Lespagnol – 67810 HOLTZHEIM
- AFFICHAGE

Fait à Holtzheim
Le 08 février 2016
Madame le Maire Pia IMBS

PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN
10 FEV. 2016
Bureau du Contrôle
de Légalité

MAIRIE DE HOLTZHEIM
Bas-Rhin

Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

N° 16/2016

ARRETE DU MAIRE

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Portant mise en place des conditions d'éclairage public arrêté définitif

Le Maire de Holtzheim

VU l'article L2542-2 du code général des Collectivités Territoriales chargeant le Maire de la police municipale

VU l'article 2542-3 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre , la sûreté et la salubrité publique dans les rues, lieux et édifices publics et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2015 relative au projet d'extinction de l'éclairage public, modifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2016

VU l'arrêté du maire n° 184 /2015 modifié par le présent arrêté

CONSIDERANT qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, de préserver la biodiversité , de réduire les nuisances lumineuses pour les riverains et de lutter contre la pollution lumineuse

ARRETE

Article 1 le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 184/2015 daté du 06 octobre 2015

Article 2 L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal comme suit :

- Pour la période hivernale, du 1er octobre au 1er mai (7 mois), extinction de minuit à 5 heures du matin
- Pour la période estivale du 1er mai au 1er octobre (5 mois), extinction de 1 heure du matin à 5 heures (hors week-end vendredi et samedi).

Article 3 L'éclairage public sera maintenu toute la nuit durant le week-end (vendredi soir et samedi soir), les jours fériés et lors des manifestations dans la commune

Article 4 le présent arrêté fera l'objet d'une publication par affichage en mairie

Article 5 Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 6 Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, chargé de l'arrondissement Chef- Lieu
- Lieutenant de la gendarmerie de Geispolsheim
- Police Municipale
- SDIS Wolfisheim
- Affichage panneau et site de la commune
- Classement

Holtzheim le 08 février 2016
Madame le Maire Pia IMBS

PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN
10 FEV. 2016
Bureau du Contrôle
de Légalité

Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

N° 17/2016

ARRETE DU MAIRE

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DU PASSAGE A NIVEAU N° 4 ET 5 - RECTIFIE

Le Maire de la Commune de HOLTZHEIM

VU la loi n°2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R225 du Code de la Route relatif aux prérogatives du Maire en matière de police de la circulation

VU la demande de la SNCF du 11 janvier 2016 relative à la fermeture provisoire du passage à niveau n° 4 et 5 se situant sur la commune de Holtzheim

VU le dossier d'exploitation de la SNCF relatif aux travaux de nivellement de la voie ferrée par des engins spécialisés sur la ligne de Strasbourg à Molsheim.

ARRETE

Article 1er : En raison des travaux de nivellement de la voie ferrée par des engins spécialisés sur la ligne Strasbourg à Molsheim, le passage à niveau n° 4 et 5 sera fermé totalement (piétons et véhicules) et en continu du lundi 29 février 2016 au vendredi 04 mars inclus. L'Association Foncière est avisée et se chargera de communiquer auprès des exploitants agricoles.

Article 2 : Il n'y a pas de déviation de possible pour ces PN. Aucune possibilité de rouvrir à la circulation une fois les PN fermés.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la SNCF.

Article 4 : Les dispositions réglementaires relatives aux contraventions de voirie seront applicables en cas de non respect des prescriptions imposées par le présent arrêté

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Préfet du Bas-Rhin - Strasbourg
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Geispolsheim
- M. le Policier municipal
- M. Thierry BECK - SNCF
- Eurométropole - M. NEFF Stéphane - M. SUDERMANN Christian
- M. René GRAFF - Pdt. de l'AF Holtzheim
- SDIS Wolfisheim
- Affichage mairie

Holtzheim le 18 février 2016
Le Maire, Pia IMBS

MAIRIE DE HOLTZHEIM Bas-Rhin

63

Département
BAS-RHIN
Canton
LINGOLSHEIM
Commune
HOLTZHEIM

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

24/2016

ARRETE DU MAIRE

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

FIXATION DU NOMBRE D'AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT TAXI

L'autorité de délivrance des ADS de Mme Le Maire Pia IMBS, commune de HOLTZHEIM.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2213-33 OU L.3642-2

VU le code des transports, notamment ses articles L. 3121-1, L. 3121-11-1, et R. 3121-5

VU le décret du 22 mars 1942 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local, notamment son article 6.

VU l'arrêté préfectoral du 11 Septembre 1998 portant règlement général de police des taxis dans le département du Bas-Rhin ;

VU l'avis de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise en date du 17 Juin 1981.

ARRETE

Article 1er :

Le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation sur la commune de HOLTZHEIM ou zone aéroportuaire est fixé à 2.

Article 2 :

L'autorité de délivrance Mme le Mairie de HOLTZHEIM est chargée de veiller à l'exécution du présent.

Article 3 :

Ampliation du présent Arrêté est notifié au :

- PREFECTURE, Bureau de la règlementation TAXI
  Mr Didier SEEGMULLER et Mme Cécile NICOLA
- Gendarmerie GEISPOLSHEIM
- Police Municipale Mr FORESTIER Adrien
- Mme Le MAIRE Pia IMBS
- Mairie

Fait à Holtzheim le 29 Février 2016
Mme le Maire, Pia IMBS

MAIRIE de HOLTZHEIM Bas-Rhin

G4